

# CONTRAT DE RÉSERVATION SAISONNIER DIRECT D'UN SÉJOUR

EN GÎTE URBAIN 8, rue St Romain 2<sup>e</sup> étage appartement n° 10

## CONDITIONS GÉNÉRALES.

**Article 1 : Duré du séjour :** Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

**Article 2 : Conclusion du contrat :** La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25 % du montant total du prix du séjour et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée au recto. Un deuxième exemplaire est à conserver par le client. **Le solde devra être versé au moins 30 jours avant la date du séjour.**

Si la réservation est faite moins de 30 jours le prix total du séjour doit être versé à la réservation qui ne sera effective qu'au paiement du prix du séjour.

Le contrat conclu entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate du séjour aux torts du client. Le prix du séjour restant définitivement acquis au propriétaire.

**Article 3 : Annulation par le client :** Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

a) Annulation avant l'arrivée dans les lieux : il sera retenu sur le prix du séjour

Plus de 30 jours	Entre le 30° et le 21° jour	Entre le 20° et le 8 ° jour	Entre le 7° et le 2° jour	Moins de 2 jours
Retenue de 10 %	Retenue de 25 %	Retenue 50 %	Retenue 75 %	Retenue 90%

En cas de non présentation du client, il ne sera procédé à aucun remboursement

b) Si le séjour est écourté, le prix du séjour reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

**Article 4 : Annulation par le propriétaire :** Le propriétaire reverse au client l'intégralité des sommes versées.

**Article 5 : Arrivée :** Le client doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire le plus rapidement possible par tout moyen à sa convenance.

**Article 6 : État des lieux :** Un inventaire est établi en commun et signé par le client et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du client devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du client pendant le séjour et avant son départ. Le montant des éventuels frais de ménage est établi sur la base de calcul mentionnée dans la fiche descriptive.

**Article 7 : Dépôt de garantie ou caution :** A l'arrivée du client, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué au recto du présent contrat est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées ou manquement d'objets.

En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du client, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine sous réserve des dégradations.

**Article 8 : Utilisation des lieux :** Le client devra assurer le caractère paisible du gîte et en faire usage conformément à la destination des lieux.

**Article 9 : Fumeur :** **Il n'est pas autorisé de fumer dans le gîte ni dans les locaux mis à la disposition des clients. Dans le cas où des odeurs de tabac seront descellées dans ces locaux une indemnité de désinfection de 160 € sera demandée.**

**Article 10 : Capacité :** Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 2 personnes. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Pour des personnes supplémentaires, le client devra demander l'autorisation au propriétaire et verser une somme supplémentaire. Dans le cas de refus du propriétaire et que le client se présente en surnombre, le contrat sera considéré comme rompu à l'initiative du client et aucun remboursement sera accordé.

**Article 11 : Assurance :** Le client est responsable de tous les dommages occasionnés par lui-même et ses accompagnants. Il devra être assuré par un contrat « villégiature » à remettre avec la réservation.

**Article 12 : Animaux :** Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, il n'est pas admis d'animaux au gîte et dans l'enceinte de la propriété. En cas de non respect de cette clause par le client, **le propriétaire refusera l'accès des lieux aux clients.**

Il y aura rupture du contrat. Elle sera considérée à l'initiative du client.

Fait à

le  
signature

P.S. Ce document devra être envoyé en un exemplaire paraphé et signé par le client qui lui sera retourné signé par le propriétaire valant acceptation « par courriel » sauf demande contraire du client, dans ce cas 2 exemplaires doivent être envoyées.

# CONTRAT DE RÉSERVATION D'UN SÉJOUR EN GÎTE URBAIN

8, rue St Romain 2° ÉTAGE APPARTEMENT 10

86100 CHATELLERAULT

-RÉSERVATION DIRECTE-

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous proposer la réservation de notre gîte rural dont vous trouverez la description complète sur la fiche jointe.

En espérant que cette proposition retiendra votre attention, nous vous adressons nos sincères salutations.

Les Propriétaires

M, Mme, (nom et prénom en lettres majuscules)

Adresse (en lettres majuscules)

Code postal

Commune

Pays

téléphone domicile :

Portable

Courriel ou e-mail:

Animaux :

NON

Capacité :

2 personnes

Possibilité d'une 3<sup>e</sup> personne : voir le tarif.

Chèques vacances acceptés

OUI

Composition de la famille :

personnes dont

adulte

enfants de moins de 18 ans

enfant de moins de 2 ans (gratuit)

La fiche descriptive jointe au présent contrat précise l'ensemble des autres caractéristiques du séjour.

Dates du séjour du

à partir de 16 heures, au

à 10 heures

**Prix du séjour :**

Euros

Ménage en fin de séjour 30 Euros

Ce prix comprend : eau, électricité, gaz et chauffage et charges de copropriété.

**Dépôt de garantie ou caution (déposit): 200 €**

**Propriétaires :**

Madame & Monsieur Robert DELECOURT  
3 lieu dit Puyraveau  
86200 POUANT

Tel : (33) 05 49 22 96 51

Port : (33) 06 60 73 34 44

Courriel : [robert-delecourt@orange.fr](mailto:robert-delecourt@orange.fr)

**Ce contrat prendra effet si nous recevons dans les 3 jours de votre pré-réservation.**

► 1 exemplaire du présent contrat daté et signé par courrier ou courriel (nous vous retournerons par courrier le contrat signé par nos soins dès réception de l'acompte) et l'**assurance villégiature**. (possibilité d'envoyer les documents par courriel)

► Un acompte de Euros représentant 25 % du prix total du séjour, à régler par chèque bancaire ou postal établi à notre ordre ou par **virement bancaire**.

Au delà de cette date, cette proposition de séjour sera annulée et nous disposerons du gîte à notre convenance.

Le solde d'un montant de : Euros est à régler 30 jours avant la date du séjour ou avec la réservation si moins de 30 jours.

Domiciliation : BOURSORAMA BANQUE

Bic: BOUSFRPP

Iban FR76 4061 8802 8000 0403 8163 593

Je soussigné M.

déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance de la fiche descriptive jointe et des conditions générales.

À POUANT le 29 octobre 2018  
Signature du propriétaire.

À Châtellerault le 29 octobre 2019  
Signature du client précédé de la mention manuscrite  
«Lu et approuvé».

### DESCRIPTION DU GÎTE

Gîte(34 m<sup>2</sup>) ouvert toute l'année ;

**Rez-de-chaussée** : Entrée : avec placard .

Cuisine équipée, machine à laver, micro-ondes, cafetière électrique, grille pain, plaque à gaz 4 foyers, évier 1 bac. meuble sous évier, poubelle une table et 2 chaises.

Salon table, basse, buffet bas surmonté d'une glace, canapé 2 places, 1 fauteuil, meuble télé, télévision écran plat, 1 chaise.

Chambre : 12 m<sup>2</sup>, 1 lit 140/190, 2 chevets avec lampe, placard avec un miroir et à l'intérieur étagères penderie), bureau et 1 chaise.

Salle de bain: 6 m<sup>2</sup>, baignoire avec pomme de douche, lavabo, meuble sous lavabo de rangement, W.C, étendoir.

Balcon, parking couvert et sécurisé, cave.

**Divers** : fer et table à repasser, aspirateur, s

PÉRIODES	PRIX 2017/18	CHARGES
<b>6 juillet au 23 août 2019</b> Prix pour 2 personnes et un enfant de moins de 2 ans minimum une semaine. La semaine semaine supplémentaire le mois ménage en fin de séjour 30€  possibilité de louer draps serviettes de toilettes et de douche	   400 130 710 30 €   12€ 7€	Comprises eau, gaz, électricité, chauffage et les frais de copropriété.
<b>Du 20 octobre 2018 au 5 juillet 2019</b> <b>du 24/08 au 31/12/2019</b> La Semaine semaine supplémentaire 2 Nuits minimum- <b>la nuit</b> le mois   Ménage fin de séjour  <b>possibilité de louer</b> draps serviettes de toilettes et de douche	   300 100 50 600   30 €   12 € 7€	Comprises : eau, gaz, électricité, chauffage et les frais de copropriété.

Prix tout compris: Charges (eau, électricité , gaz et chauffage )

Caution : 200,00 Euros.

Équipements	Loisirs	Services extérieurs
Lave linge Micro ondes Robot multifonctions Cafetière électrique Grille pain Télévision Réfrigérateur-congélateur	Tennis Futuroscope Pêche Équitation Golf Karting Visite des châteaux de la Loire Parcs d'attractions Zoos Visite des caves	S.N.C.F. : Châtellerault 2 Km Aéroport : Poitiers et Nantes Médecins, pharmaciens tous commerces sur place Marché à Châtellerault : Mardi matin Tous commerces sur place Restaurant sur place

